

**EARL LA FUYE**Les hayes de Barville - 28330 Les Etilleux  
CER-OPT 6840-C132120

Coordinatrice

Joëlle Langlois  
22 avenue d' Etampes  
91410 Dourdan[viande@jardinsenhurepoix.org](mailto:viande@jardinsenhurepoix.org)**CONTRAT TEST « JUS DE POIRES/POMMES ET JUS DE LUZERNE »  
DE JANVIER 2018 A DECEMBRE 2018****Exemplaire à retourner signé, accompagné du chèque de règlement, au plus tard le cf fichier ci-dessous**

Par courrier ou courriel aux coordinateurs ou à l'accueil-pointage lors des livraisons

Entre le souscripteur : NOM :

Prénom :

Adresse (facultatif) :

Courriel :

Tél. :

Et le producteur : **EARL LA FUYE – Famille JEAUNEAU – Les Hayes de Barville - 28330 Les Etilleux.****Je soussigné, producteur de jus de poires/pommes et jus de luzerne proposés ci-après, m'engage sur :**

- L'approvisionnement de pommes, poires et luzerne issues de mon exploitation, cultivées selon les méthodes de l'agriculture biologique, transformées en jus de poires/pommes et jus de luzerne certifiés AB, CER-OPT 6840-C132120 du 15/05/2017 au 31/10/2018

- Le conditionnement et le prix : Bouteille de 1 litre de poires/pommes à 3.50€. Sac de 24 glaçons de jus de luzerne surgelé à 10€.

Les prix tiennent compte des frais de livraison du producteur. Dans le principe, le producteur bâtit un prix juste qui assure les frais de sa production, les investissements nécessaires à la pérennité de l'exploitation et sa juste rémunération.

- Le paiement : un chèque du montant de la commande pour chaque date qui sera débité à la livraison.

- Quatre livraisons : 23 mars, 22 juin, 21 septembre et 07 décembre 2018 en même temps que la viande

Jour de livraison le **vendredi de 18 H à 19 H 30** à rue de la Gambade - Hameau de Rouillon - 91410 Dourdan

**Je soussigné(e), le(a) souscripteur(trice), adhérent(e) de l'AMAP « Jardins en Hurepoix », ayant pris connaissance des statuts et règlement intérieur et à jour de ma cotisation 2018, souscris auprès du producteur un contrat «jus de poires/pommes et jus de luzerne» en sachant qu'il n'est pas obligatoire de commander pour chaque date de livraison et, qu'il y aura possibilité de souscrire d'autres commandes en cours d'année.**

Jus de pommes /poires - Jus de luzerne		Pommes/poires	Luzerne	
		Bouteille 1 litre : 3,50 €	Pack 24 glaçons : 10€	Montant en €
DATE DE SOUSCRIPTION	DATE DE LIVRAISON	Nombre de litres	Nombre de sachets	
JEUDI 01 MARS	VENDREDI 23 MARS			
JEUDI 31 MAI	VENDREDI 22 JUIN			
JEUDI 30 AOUT	VENDREDI 21 SEPTEMBRE			
JEUDI 15 NOVEMBRE	VENDREDI 07 DECEMBRE			

- Je suis solidaire des aléas exceptionnels de production et accepte un décalage de la date de livraison, si nécessaire, conformément à la Charte des Amap.

- Je suis informé(e) que je dois prévoir une glacière ou un sac isotherme avec un bloc de glace le jour de la livraison.

- Je joins, avec mon contrat signé, 1 à 4 chèques à l'ordre de «Earl la Fuye», daté du jour de leur création.

Nom de la banque : ..... Nom de l'émetteur : .....

Numéro des chèques : .....

Ce contrat instaure un partenariat avec Earl la Fuye. Le souscripteur pré- achète une partie de la production, contribue à préserver l'exploitation agricole, ainsi que l'entretien des arbres selon des méthodes traditionnelles et de la culture de la luzerne. En contrepartie, le producteur s'engage sur la provenance exclusive des fruits et de la luzerne issus de son exploitation et sur les méthodes de production biologiques de ses produits.

Fait en deux exemplaires à : .....

Le.....

Le souscripteur :

Le producteur

Ce contrat est édité par l'AMAP Jardins en Hurepoix "Association loi 1901-N°W911000361 » pour le développement de l'agriculture biologique

<https://www.jardinsenhurepoix.org>

NB : Conservez un exemplaire de votre contrat.

**EARL LA FUYE**Les hayes de Barville - 28330 Les Etilleux  
CER-OPT 6840-C132120

Coordinatrice

Joëlle Langlois  
22 avenue d' Etampes  
91410 Dourdan[viande@jardinsenhurepoix.org](mailto:viande@jardinsenhurepoix.org)**CONTRAT TEST « JUS DE POIRES/POMMES ET JUS DE LUZERNE »  
DE JANVIER 2018 A DECEMBRE 2018**

Exemplaire à CONSERVER cf fichier ci-dessous

Entre le souscripteur : NOM :

Prénom :

Adresse (facultatif) :

Courriel :

Tél. :

Et le producteur : **EARL LA FUYE – Famille JEAUNEAU – Les Hayes de Barville - 28330 Les Etilleux.****Je soussigné, producteur de jus de poires/pommes et jus de luzerne proposés ci-après, m'engage sur :**

- L'approvisionnement de pommes, poires et luzerne issues de mon exploitation, cultivées selon les méthodes de l'agriculture biologique, transformées en jus de poires/pommes et jus de luzerne certifiés AB, CER-OPT 6840-C132120 du 15/05/2017 au 31/10/2018

- Le conditionnement et le prix : Bouteille de 1 litre de poires/pommes à 3.50€. Sac de 24 glaçons de jus de luzerne surgelé à 10€.

Les prix tiennent compte des frais de livraison du producteur. Dans le principe, le producteur bâtit un prix juste qui assure les frais de sa production, les investissements nécessaires à la pérennité de l'exploitation et sa juste rémunération.

- Le paiement : un chèque du montant de la commande pour chaque date qui sera débité à la livraison.

- Quatre livraisons : 23 mars, 22 juin, 21 septembre et 07 décembre 2018 en même temps que la viande

Jour de livraison le **vendredi de 18 H à 19 H 30** à rue de la Gambade - Hameau de Rouillon - 91410 Dourdan

**Je soussigné(e), le(a) souscripteur(trice), adhérent(e) de l'AMAP « Jardins en Hurepoix », ayant pris connaissance des statuts et règlement intérieur et à jour de ma cotisation 2018, souscris auprès du producteur un contrat «jus de poires/pommes et jus de luzerne» en sachant qu'il n'est pas obligatoire de commander pour chaque date de livraison et, qu'il y aura possibilité de souscrire d'autres commandes en cours d'année.**

Jus de pommes /poires - Jus de luzerne		Pommes/poires	Luzerne	Montant en €
		Bouteille 1 litre : 3,50 €	Pack 24 glaçons : 10€	
DATE DE SOUSCRIPTION	DATE DE LIVRAISON	Nombre de litres	Nombre de sachets	
JEUDI 01 MARS	VENREDI 23 MARS			
JEUDI 31 MAI	VENREDI 22 JUIN			
JEUDI 30 AOUT	VENREDI 21 SEPTEMBRE			
JEUDI 15 NOVEMBRE	VENREDI 07 DECEMBRE			

- Je suis solidaire des aléas exceptionnels de production et accepte un décalage de la date de livraison, si nécessaire, conformément à la Charte des Amap.

- Je suis informé(e) que je dois prévoir une glacière ou un sac isotherme avec un bloc de glace le jour de la livraison.

- Je joins, avec mon contrat signé, 1 à 4 chèques à l'ordre de «Earl la Fuye», daté du jour de leur création.

Nom de la banque : ..... Nom de l'émetteur : .....

Numéro des chèques : .....

Ce contrat instaure un partenariat avec Earl la Fuye. Le souscripteur pré- achète une partie de la production, contribue à préserver l'exploitation agricole, ainsi que l'entretien des arbres selon des méthodes traditionnelles et de la culture de la luzerne. En contrepartie, le producteur s'engage sur la provenance exclusive des fruits et de la luzerne issus de son exploitation et sur les méthodes de production biologiques de ses produits.

Fait en deux exemplaires à : .....

Le.....

Le souscripteur :

Le producteur

Ce contrat est édité par l'AMAP Jardins en Hurepoix "Association loi 1901-N°W911000361 » pour le développement de l'agriculture biologique

<https://www.jardinsenhurepoix.org>

NB : Conservez un exemplaire de votre contrat.